

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 05577 Numéro SIREN : 477 866 214 Nom ou dénomination : FINANCIERE EFICIUM
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2022 sous le numéro de dépôt 116610

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	40 674	19 907	20 766	22 483
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	194 722	112 409	82 312	45 916
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	7 411 360		7 411 360	7 416 360
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	25 995		25 995	25 995
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 672 750	132 317	7 540 434	7 510 754
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	3 075 662	5 307	3 070 356	2 287 518
Autres créances	2 321 660		2 321 660	2 194 414
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 191 112		2 191 112	770 196
Charges constatées d'avance (3)	60 453		60 453	30 515
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 648 887	5 307	7 643 580	5 282 642
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	15 321 637	137 623	15 184 014	12 793 397
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	237 330	237 330
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 662 586	1 662 586
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	23 733	23 733
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	5 586 956	5 121 159
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	532 975	615 797
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8 043 580	7 660 605
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 093 942	988 175
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 280 369	2 978 386
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	155 133	140 050
Dettes fiscales et sociales	1 060 886	908 155
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	550 105	118 026
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	7 140 434	5 132 792
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	15 184 014	12 793 397
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 856 703	380 899
(1) Dont à moins d'un an (a)	5 283 731	4 751 893
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	11 728	7 019
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	3 940 726		3 940 726	3 468 383
Chiffre d'affaires net	3 940 726		3 940 726	3 468 383
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			18 000	40 031
Autres produits			280	1 910
Total produits d'exploitation (I)			3 959 006	3 510 323
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 217 856	1 175 597
Impôts, taxes et versements assimilés			57 758	78 729
Salaires et traitements			1 514 207	1 228 576
Charges sociales			635 154	534 083
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			34 797	28 153
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			74 802	70 898
Total charges d'exploitation (II)			3 534 574	3 116 036
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			424 432	394 287
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			230 518	365 865
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				285
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				175
Total produits financiers (V)			230 518	366 325
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			58 219	50 055
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			58 219	50 055
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			172 299	316 269
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			596 731	710 557

Compte de résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	6 470	7 744
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	6 470	7 744
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 928	571
Sur opérations en capital		22 950
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	2 928	23 521
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	3 542	-15 777
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	67 298	78 982
Total des produits (I+III+V+VII)	4 195 994	3 884 392
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 663 019	3 268 594
BENEFICE OU PERTE	532 975	615 797
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	21 337	4 141
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS FINANCIERE EFICIUM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 15 184 014 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 532 975 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/05/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis selon les normes définies par le règlement ANC 2014-03 dans sa version consolidée au 1er Janvier 2020.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 6 ans
- * Matériel de transport : 3 à 4 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 6 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Celles-ci étant calculées après dix ans d'ancienneté représentant 1/2 mois de salaire, la majorité des salariés ne remplit pas les conditions requises. Son montant n'est donc pas significatif.

Note sur les capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 237 329,60 € décomposé en 593 324 titres d'une valeur nominale de 0,40 euros.

Suite à la décision de l'assemblée générale du 30/06/2021 le bénéfice de 465 797,23 € a été affecté en totalité en report à nouveau.

Le dividende de 150 K€ a été versé au profit de VELVET INVEST.

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Evènements à la clôture

Néant

Note sur les honoraires

Les honoraires des Commissaires aux Comptes s'élèvent à 6 000 € HT pour l'année 2021.

Note sur les effectifs

L'effectif moyen au 31/12/2021 est de 16 contre 17 en N-1

Faits caractéristiques

En date du 30/09/2021, la société a souscrit un emprunt participatif de 1 200 K€ auprès de la caisse d'épargne pour une durée de 96 mois avec un différé partiel de 48 mois, et portant intérêts au taux de 4.20 %.

La société a bénéficié de 4 ans de franchise avant le début du remboursement du PGE 500 K€ souscrit dans le cadre de la crise sanitaire en 2020.

En date du 09/11/2021, la société a opté pour la dissolution anticipée sans liquidation de la filiale AQUITAINE entraînant la transmission universelle de son patrimoine, avec effet au 31/12/2021, entraînant ainsi l'annulation de ses titres pour 5 K€.

En Février, un avenant à la convention de prestations de services conclue avec la filiale WELCOME a été signé, portant le taux de refacturation des fees de 15 % à 12 %.

La société a perçu 207 K€ de dividendes de la filiale 3D BY EFICIUM.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires

Le Chiffre d'affaires se compose exclusivement des managements fees refacturés aux différentes filiales, par application d'un taux prévu contractuellement sur le chiffre d'affaires annuel réalisé par la filiale et par la refacturation des coûts (assurances, carburant, etc.) supportés par Financière Eficium et relatifs comme présenté ci contre :

CA par nature (en K€)	N	N-1	Var. (K€)	Var. (%)
Management Fees	3 547	3 124	423	14%
Paris Ouest	1 653	1 381	272	20%
Paris Est	442	424	19	4%
Azur	170	189	-19	-10%
Workteam	377	375	2	1%
3D	410	353	57	16%
Welcome	287	215	71	33%
Netlair	208	188	21	11%
Autres Refacturations	394	344	50	14%
Paris Propreté	138	124	14	11%
Azur	83	84	-1	-2%
Workteam	44	41	3	8%
3D	58	51	8	15%
Welcome	70	44	26	59%
TOTAL	3 941	3 468	472	14%

RESULTAT FINANCIER

RESULTAT FINANCIER

Résultat financier	2021	2020	Variation	
Produits de participation	207 200	357 200	-150 000	-42%
Produits d'intérêts sur comptes courants	23 321	9 125	14 196	156%
Charges d'intérêts sur comptes courants	-37 258	-26 118	-11 140	43%
Charges d'intérêts sur emprunts	-17 269	-23 937	6 668	-28%
Autres charges d'intérêts	-3 695	0	-3 695	n/a
TOTAL	172 299	316 270	-143 971	-46%

Notes sur l'actif immobilisé

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	34 749	5 925		40 674
Immobilisations incorporelles	34 749	5 925		40 674
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	42 466	5 420		47 886
- Matériel de transport	11 438	19 427		30 865
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	96 511	38 705	19 246	115 971
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	150 416	63 552	19 246	194 722
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	7 416 360		5 000	7 411 360
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	25 995			25 995
Immobilisations financières	7 442 355		5 000	7 437 355
ACTIF IMMOBILISE	7 627 519	69 477	24 246	7 672 750

Notes sur l'actif immobilisé

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	5 925	63 552		69 477
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	5 925	63 552		69 477
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		19 246	5 000	24 246
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		19 246	5 000	24 246

Amortissements

CADRE A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelop. (I)				
Autres immobilisations incorporelles (II)	12 265	7 342		19 907
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agenc. et aménagements co				
Install. techniques, matériel et outillage industri				
Install. générales, agencements et aménageme	38 049	1 852		39 901
Matériel de transport	8 454	5 749		14 203
Matériel de bureau et informatique , mobilier	57 996	19 554	19 246	58 305
Emballages récupérables et divers				
Total III	104 500	27 155	19 246	112 409
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	116 765	34 797	19 246	132 317

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciation	5 306,50			5 306,50
Total	5 306,50			5 306,50

Etat des créances

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	25 995		25 995
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 075 662	3 075 662	
Autres	2 321 660	2 321 660	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	60 453	60 453	
Total	5 483 770	5 457 775	25 995
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

ETAT DES DETTES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	11 728	11 728		
- à plus de 1 an à l'origine	2 082 214	225 511	956 703	900 000
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	155 133	155 133		
Dettes fiscales et sociales	1 060 886	1 060 886		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 830 474	3 830 474		
Produits constatés d'avance				
Total	7 140 434	5 283 731	956 703	900 000
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 200 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	99 257			
(**) Dont envers les associés	259			

Synthèse des charges à payer

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 315,08
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 787,59
Dettes fiscales et sociales	99 755,42
Autres dettes	548 281,78
Total	669 139,87

Synthèse des charges constatées d'avance

Montant	
Charges d'exploitation	60 452,53
Total	60 452,53

Synthèse des produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	142 887,10
Total	142 887,10

Notes sur l'intégration fiscale

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

FINANCIERE EFICIUM (Capital social : 237 330 €; siège social : 88 Avenue des Ternes 75017; RCS 477 866 214) est tête de groupe d'intégration fiscale depuis l'exercice ouvert au 01/01/2005.

Seule EFICIUM PARIS PROPLETE, détenue à 100 % par l'entité, est incluse dans le périmètre.

Au titre de l'exercice 2021, la charge d'intégration fiscale s'élève à 67 298 €.

Engagements donnés

Montant en euros	
Engagements de crédit-bail mobilier	93 369,51
Total	93 369,51
Dont concernant :	

Tableau des filiales (PCG)

Tableau réalisé en Kilo-euros	Capital	Capitau	capital	VBC	VNC			CA HT	Résulta	Dividen
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS EFICIUM WORKTEAM PARIS	125,03	223,06	80,00	1 000,00	1 000,00			1 924,34	133,62	
SAS 3 D BY EFICIUM	50,00	321,02	51,80	25,90	25,90			2 734,03	663,10	207,20
SAS WELCOME BY EFICIUM	10,00	9,12	55,00	5,50	5,50			2 387,72	40,56	
SAS EFICIUM PARIS PROPRETE	200,00	444,16	100,00	5 894,96	5 894,96			13 570,96	-217,70	
SARL EFICIUM AZUR	455,00	-298,52	100,00	485,00	485,00			2 130,68	9,73	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				118 099,32	118 099,32
Cumul exercices antérieurs				4 235,71	4 235,71
Dotations de l'exercice				21 598,85	21 598,85
Amortissements				25 834,56	25 834,56
Cumul exercices antérieurs				4 553,08	4 553,08
Exercice				21 336,63	21 336,63
Redevances payées				25 889,71	25 889,71
A un an au plus				31 373,69	31 373,69
A plus d'un an et cinq ans au plus				60 835,92	60 835,92
Redevances restant à payer				92 209,61	92 209,61
A plus d'un an et cinq ans au plus				1 159,90	1 159,90
Valeur résiduelle				1 159,90	1 159,90
l'exercice					

FINANCIERE EFICIUM

Société par actions simplifiée au capital de 237 329,60 euros

Siège social : 88, avenue des Ternes, 75017 PARIS

477 866 214 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 532 975,14 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	532 975,14 euros
------------------------	------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	5 586 956,01 euros
-------------------------------	--------------------

Pour former un bénéfice distribuable de	6 119 931,15 euros
---	--------------------

A titre de dividendes	400 000,00 euros
Soit 0,67 euros par action	

Le solde	5 719 931,15 euros
----------	--------------------

En totalité au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à 5 719 931,15 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social **à compter de ce jour**.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.



Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 400 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

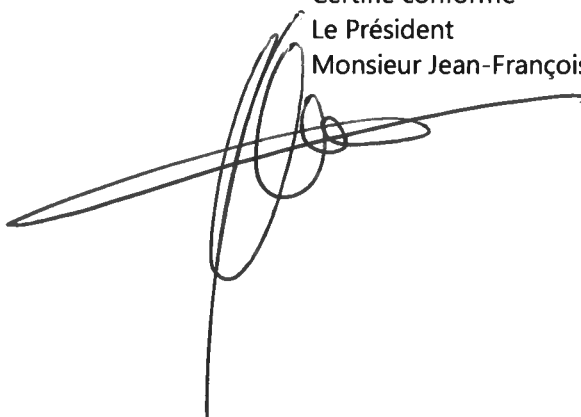
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende versé	Portion ouvrant droit à abattement	Portion n'ouvrant pas droit à abattement
Exercice 31.12.2018	100 000 €	100 000 €	0 €
Exercice 31.12.2019	100 000 €	100 000 €	0 €
Exercice 31.12.2020	150 000 €	150 000 €	0 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Jean-François RENAULT



FINANCIERE EFICIUM

Société par Actions Simplifiée

88 Avenue des Ternes

75017 Paris

RCS Paris 477 866 214

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Exelmans

Membre indépendant de 
EAI
INTERNATIONAL

Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'ordre de Paris - Ile de France.

Société de commissariat aux comptes membre
de la compagnie régionale de Paris.

Exelmans Audit & Conseil - 21, rue de Téhéran - 75008 Paris - Tél. : 01 45 20 20 23 - Fax : 01 45 20 20 27
RCS Paris B 482 026 739 - code APE 6920Z - TVA n° FR 584 820 267 39.

FINANCIERE EFICIUM

Société par Actions Simplifiée

88 Avenue des Ternes

75017 Paris

RCS Paris 477 866 214

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'associé unique de la société FINANCIERE EFICIUM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FINANCIERE EFICIUM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Titres de participations » du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels présente les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à la valorisation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le bien-fondé des méthodes comptables retenues et apprécié le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations. Enfin nous nous sommes assurés que la note précitée fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie

significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ❖ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ❖ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 15 juin 2022

Le commissaire aux comptes

Exelmans Audit & Conseil

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane DAHAN', enclosed within a large, loopy, handwritten oval.

Stéphane DAHAN